

127362 - Il ne faut pas exagerer le nettoyage fait après les besoins humains

La question

J'éprouve une grande gêne pendant la prise du bain rituel consécutif à la souillure majeure. J'utilise peu d'eau puis je me nettoie 21 fois ou plus. Ce qui ne m'empêche pas de voir un liquide s'échapper de moi encore. C'est pourquoi je passe long temps dans les toilettes pour être rituellement propre, ce qui m'a porté atteinte à ma santé. Y a-t-il un nombre de fois déterminé pour le nettoyage qui permette d'être sûre de sa propreté rituelle?

La réponse détaillée

Premièrement, la souillure majeure résulte des rapports intimes, de la menstruation et de l'accouchement. La purification qu'elle nécessite consiste pour la femme à nettoyer son sexe puis à déverser de l'eau sur tout son corps. Cela a déjà été expliqué dans le cadre de la réponse donnée à la question n° [10790](#).

Quant au pet, l'urination, la défécation et le liquide dit madhy,etc., ils entraînent une souillure mineure. C'est peut-être de quoi vous avez voulu parler.

Les ulémas de la Commission Permanente pour la Consultance ont dit: « **La souillure mineure est celle qui nécessite des ablutions et non un bain rituel, comme l'urination, la défécation, le pet, la consommation de la viande de chameau, et le sommeil.**» Quant à la souillure majeure, elle nécessite la prise d'un bain rituel. C'est le cas des relations intimes, de l'éjaculation accompagnée de la sensation d'un plaisir, de pollutions nocturnes, de la menstruation et des couches.» Fatawa de la Commission Permanente- Deuxième Recueil (4/112).

Deuxièmement, le nettoyage en question consiste à dégager les saletés sexuelles à l'aide d'une pierre, d'un mouchoir ou d'un autre moyen. Ce nettoyage doit être fait trois fois au minimum, de manière à enlever complètement la saleté et de rendre sa source sèche. Le signe de l'obtention de la propreté est de constater que l'objet utilisé dans le nettoyage apparaît sans

porter de traces de saleté au bout de l'opération. Quand on constate cet état de fait, on est sûr d'être propre.

Mouslim (262) a rapporté d'après Salman (P.A.a) ceci: « **Notre Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) nous a interdit de nous nettoyer en utilisant moins de trois pierres.**»

Dans al-Moughni (1/102), Ibn Qoudama dit: « **Deux conditions comptent: le nettoyage complet et les trois frois. Il ne suffit pas l'une soit réalisée sans l'autre. Voilà l'avis de Chafii et un groupe.**»

Les ulémas de la Commission Permanente pour la Consultance ont été interrogés en ces termes: « **Les hommes peuvent ils utiliser pour se nettoyer le sexe ou l'anus le même nombre de cailloux employé par les femmes, en cas de l'absence de l'eau?**» Ils ont répondu en disant: «L'usage de cailloux ou d'autres objets comme des os ou d'autres pour se nettoyer le sexe ou l'anus se fait de la même manière, aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Ce qui est nécessaire, c'est d'utiliser trois pierres assez efficaces pour nettoyer le sexe et l'anus. Si la propreté n'est pas obtenue, il faut augmenter le nettoyage jusqu'à l'obtention du résultat recherché. Il est cependant préférable de procéder à un nombre impair de nettoyages. Si la propreté était constatée à la quatrième fois, il serait recommandé de procéder à une cinquième fois. Si c'était après six fois, il serait recommandé de les porter à sept, compte tenu de la porté générale de la parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui): « **Que celui qui se nettoie le fasse un nombre de fois impair.**» Fatawa de la Commission Permanente- Deuxième Recueil (4/36).

Si par nettoyage vous entendez le lavage de la saleté par l'eau, aucun nombre ne compte, l'essentiel étant de faire en sorte d'être sûr qu'on a enlevé la saleté. Il suffit de croire fortement qu'on a fait le nécessaire car il n'est pas nécessaire d'en être absolument sûr.

Sachez que l'exagération résulte d'intrigues sataniques. Satan cherche par ce biais à rendre l'acte cultuel si pénible que le fidèle finira par y renoncer ou entourer sa vie de soucis et sombrer dans la tristesse et le chagrin. Contentez vous de ce que la loi religieuses a prescrit, sans rien

ajouter ou diminuer. Si, après tout, Satan vous fait croire que vous n'êtes pas rituellement propre, ne tenez aucun compte de ces instigations. Allah Très Haut vous en débarrassera.

Cheikh Abdoul Aziz ibn Baz (Puisse Allah lui accorder sa lmiséricorde) dit: « Le croyant doit être l'ennemi de Satan; il doit le combattre durement et ne pas se soumettre à lui. S'il lui inspire qu'il n'a pas fait ses ablutions ou n'a pas prié alors que le fidèle sait qu'ils les a bien faits puisqu'il voit ses mains mouillées, qu'il n'obéisse pas à l'ennemi d'Allah , qu'il reste convaincu qu'il a fait ses ablutions et prié. Qu'il ne les répète pas. Demandez à Allah de vous protéger contre Son ennemi, Satan. C'est de cette manière que le croyant doit combattre fortement l'ennemi d'Allah et lui résister de manière ferme à sa domination nuisible. En effet, quand il domine quelqu'un , il le rend fou et se joue de lui. Le croyant et la croyante doivent se méfier de l'ennemi d'Allah et demander à Allah la protection contre son mal et ses ruses. Il faut agir dans ce sens avec force et persévérance pour ne pas avoir à reprendre ses prières ou ablutions ou takbir ou d'autres actes sous des instigations sataniques.

S'il te dit: ton vêtement est sale ou la place est sale ou les toilettes le sont ou le sol sur lequel vous tenez debout ou votre lieu de prière, ne lui obéissez pas. Considérez-le comme un menteur et demandez à Allah de vous protéger contre son mal. Priez à l'endroit où vous avez l'habitude de le faire en utilisant le tapis que vous utilisez habituellement à l'endroit que vous avez toujours su propre, à moins d'y constater visuellement une saleté après l'avoir foulée du pied. Lavez-vous ce dernier et louez Allah.

Quant aux instigations sataniques, n'obéissez pas à l'ennemi d'Allah. Sachez qu'en principe vous êtes rituellement propre. Tenez-vous en à ce principe et n'obéissez pas à l'ennemi d'Allah, ne lui permettez pas de vous dominer. Attendez de constater visuellement, vous-même, le contraire du dit principe. Nous demandons à Allah la paix pour vous.» Fatawa nouroune ala ad-darb, (1/77,78). Nous demandons à Allah de vous inspirer et de vous guider et de vous assister à bien faire.

Allah le sait mieux.